

SYNDICAT DES PECHEURS PROFESSIONNELS  
DE LA GIRONDE

Domaine de Roland - 33880 BAURECH

Le 26 septembre 2007

Madame Jacqueline RABIC - secrétaire Générale

Monsieur Louis-Julien SOURD

Président du C N D P  
17, Cours du Chapeau Rouge  
33000 - BORDEAUX

- \*Projet d'implantation d'un terminal méthanier au Verdon

Monsieur le Président,

Présente à la réunion de lancement à Mérignac le 18 septembre 2007, je me suis aperçue que les Représentants Industriels présentaient un " projet standard " mais non un projet étudié sur un terrain et une zone définis - c'est pourquoi, le DNDP a la nécessité de prendre en compte toutes les interrogations des organismes qui seront concernés par l'implantation " définitive " d'un complexe complet - port - déchargement - réchauffement - transport par gazoduc - prise d'eau - rejets divers stabilité du sol etc..

Deux réunions le 27 septembre dans le bassin, il ne me sera pas possible de me rendre à Soulac le soir de 19 heures à 22 heures.- réunion prévue pour l'environnement et je vous prie de m'en excuser.

- Monsieur Gonthier rencontré m'a informé sur son exposé axé sur les poissons migrateurs présents dans l'estuaire et Monsieur Hetchebert parlera du panache, bouchon vaseux et sûrement des 4 stations Marel du réseau " MAGEST " qui nous donnent de précieuses informations ( projet dont la CMNA de bassin dont je préside la commission estuaire a mis une dizaine d'années à faire comprendre l'importance du bouchon vaseux, son augmentation, son influence sur les poissons et le panache de sortie et l'adhésion des collectivités territoriales pour son financement et maintenant tous les organismes techniques et scientifiques sur la réserve lors du projet, se basent sur ces données primordiales ) et nous souhaitons la mise en place de la 5ème station au Verdon c'est-à-dire à l'entrée de l'estuaire pour avoir un ensemble en données continues (les premières en France)

L'estuaire de la Gironde, que l'on nous a présenté longtemps comme l'estuaire le plus grand de France et surtout le moins dégradé semble actuellement dans un classement moins privilégié suite à des études complémentaires demandées par la DCE avec un cahier des charges semblable pour tous les pays de l'Europe " pour l'indice poisson ".

C'est pourquoi nous vous informons de nos inquiétudes

Depuis près de quarante années, notre profession a oeuvré pour la connaissance du milieu et des espèces migratrices et, avec l'aide des élus de l'époque, le CEMAGREF (mandaté par IFREMER à l'époque) a fait le suivi des incidences de la Centrale de Braud et Saint Louis. C'est pourquoi j'ai été surprise quand vous avez dit qu'IFREMER était incompétent. J'aimerais beaucoup que sur certains sujets, IFREMER soit consulté car nous sommes très près de la mer et sa compétence est nationale et internationale. - IFREMER est le Conseil du Comité National des Pêches Maritimes.

Lors de l'implantation de la centrale de Braud-Saint-Louis, notre action constante a permis de faire prendre conscience à l'industriel des conséquences d'un pompage prévu en berge et un rejet également prévu en berge (projet standard d'une industrie prévue sur le bord d'une rivière sans marnage ni soumis au rythme des marées) Notre intervention a été bénéfique pour le poisson mais également pour l'industriel malgré une augmentation d'investissement à la construction. (Pompage à 400m des berges et rejet à 2km,500 dans le chenal pour une meilleure dilution. (Sans aucune compensation financière mais une prise en considération de nos propositions diverses).

C'est pourquoi nous vous informons sur les sujets qui nous préoccupent afin que l'industriel qui exploitera le site prenne en compte et au besoin, avant son installation, améliore notablement ses installations. Avant et en cours de toute construction, tout est possible et toute diminution d'incidence sur l'environnement, proposée par n'importe quel organisme doit être pris en compte et adapté aux sites du même métier.

Ces exemples pour vous dire notre façon de procéder pour limiter l'impact d'une industrie sur le milieu naturel et les espèces en respectant les textes réglementaires et aucune équivoque de vision. Que cette industrie apporte une richesse financière au port en augmentant énormément son trafic maritime et les recettes, que la commune reçoive des taxes diverses etc. Cela nous importe peu à condition que nous ne soyons pas pénalisés comme nous le sommes depuis ces dernières décennies par manque de vision prospective des conséquences anthropiques (dragage, creusement du chenal, pompes nucléaires et autres, manque d'eau douce, pollutions.....)

Depuis ces quinze dernières années, notre profession a été amputée de 50% de ses effectifs et actuellement très éprouvée à la suite de mauvaise reproduction de l'aloise suite à un débit insuffisant dans le bassin et diminution de l'anguille-civelle suite à diverses causes à majorité anthropiques

- Il n'est pas précisé à quel endroit le pompage et rejet de 10m<sup>3</sup>/seconde\* sera effectué et l'on parle d'un projet avec une conception évolutive. A l'agrandissement, augmentation du pompage d'eau, à quoi sert l'eau pompée dans la Gironde, au refroidissement des cuves? Si l'eau n'a pas besoin d'être réchauffée, elle sortira refroidie de -7° - comment se comportera les être vivants dans l'eau de mer avec ce choc thermique - ne peut-on pas envisager un circuit fermé d'eau de refroidissement afin de protéger la vie présente dans l'eau et qui correspond à la nourriture de nos alevins. Pompage en berge ou en pleine eau ? - rejet en berge ou dans un chenal - il est question d'ajouter du chlore qui peut arriver à 60.000kg par an en cas d'utilisation complète- il est toujours question de dilution mais dans le tuyau de pompage, tout sera détruit puisque le but est d'empêcher les organismes de se fixer sur les parois du pompage. "L'engorgement par des coquillages ou poissons, appelé macro encrassement, sera évité dès la prise d'eau au moyen de grilles et de filtres " Nous attendons les plans de ces filtres ou tambours pour connaître le diamètre des trous ou la distance des barres d'entrée.

A Braud St louis, il nous semble qu'il n'y a pas de chlore puisque nous sommes dans l'eau salée et c'est à Golfech qu'il y a des produits chimiques pour éviter l'incrustation des organismes.

\* Donc diminution constante des micros organismes\*

Nous travaillons sur les espèces migratrices qui sont pour certaines, en difficulté suite à la dégradation du milieu, des frayères du haut bassin improductives par suite des eaux insuffisantes et trop chaudes (pour l'aloise) l'anguille dont nous attendons un règlement européen pour sa protection suite à la dégradation du milieu (zones humides en forte diminution, polluées, génitrices bloquées par les barrages hydroélectriques du haut bassin, civelle pompée par les industries et la centrale de Braud a une forte incidence sur le passage des civelles dans le circuit de refroidissement avec un delta + 11°(l'hiver) et le réchauffement l'état de l'écosystème qui se détériore au-dessus de 28° d'après la littérature et que l'on autorise une température de rejet à 36° - (sans conséquence paraît-il ?) l'été.

Notre écosystème estuarien est perturbé et les causes sont diverses :

- naturelles avec l'échauffement de la mer plus l'échauffement de la centrale, l'habitat de l'estuaire est dégradé et nous souhaitons qu'il ne le soit pas plus et qu'il soit amélioré avec l'application de la DCE dans les masses d'eau estuarienne.

- L'implantation d'une industrie classée " Seveso 2 " dans un estuaire classé " Natura 2000 " où il est bien entendu prévu de garder les activités en place qui n'ont pas dégradé l'environnement - mais l'implantation d'un groupe nouveau " Seveso 2 " nous semble incompatible avec le texte.

- L'estuaire est le dernier lieu de grossissement et de reproduction de l'esturgeon\* *ASCIPENSER STURIO* qui est une espèce protégée par les textes. Vendredi et Lundi, le Cemagref a procédé à l'alevinage de juvéniles nés à Saint-Seurin-sur-l'Isle de sujets sauvages stabulés en bassins pour arriver à la période de reproduction, en présence de Madame Nathalie KOSCIUSKI-MORIZET Secrétaire d'Etat au MEDAD en présence de tous les Elus sur la Dordogne et la Garonne locale. Un projet Européen est en place pour la restauration de cette espèce et il n'est pas question de diminuer la qualité de l'eau de l'estuaire. Monsieur le Maire du Verdon - Président de l'Agedra connaît bien le sujet et les professionnels estuariens ont participé en pratiquant à l'époque au marquage des sujets en estuaire près de Mortagne-Talmont à la connaissance de l'espèce et le Cemagref avec son bateau a pris le relais grâce aux 2 plans Life Européens depuis 1994.

- Une étude de stabilité du sol \*doit être bien menée car des extractions intensives de sable dans le platin de Grave peut avoir une conséquence sur la stabilité du sol. Le sable est stable par compactage - dès l'extraction avec suceuse, il vient et glisse très facilement et déstabilise le sol. Déjà des érosions se produisent par glissement du fond. Le BRGM doit être consulté.

- \*\* \*A qui les redevances de pompage et rejet d'eau de l'estuaire seront destinées\* \*et quel\* \*engagement de protection environnemental sera inscrit dans l'arrêté Préfectoral\*

Nous demandons un suivi environnemental complet, qualité eau, écosystème estuarien, érosion des sols pour éviter de déstabiliser les cuves en cas de glissement.....

- Notre profession supportant les conséquences anthropiques sur l'estuaire devrait être destinataire de \*compensations financières\* afin de participer à des \*études particulières\* sur le milieu naturel aquatique considéré comme notre \*outil de travail\* afin de proposer son amélioration suivant la DCE.

- Si nous connaissons les autres questions environnementales d'autres usagers, il est probable que nous intervenions sur d'autres sujets.

Nous vous remercions de prendre en considération nos questions et surtout l'état d'esprit que nous développons depuis de longues années " une réelle concertation de tous les intérêts pour une meilleure utilisation d'industrie ne détruisant pas l'eau vitale source de vie que l'on doit protéger".  
(Charte de l'Environnement - loi sur l'Eau - DCE ...)

La question de rentabilité et richesse économique est importante - mais la vie et la défense des espèces patrimoniales ne doit pas être négligée. \* Nos pêcheurs professionnels sont les veilleurs \*du milieu naturel aquatique nécessaire aux \*hommes\*

Je vous prie de croire Monsieur le Président, en l'expression de mes respectueux sentiments.

Jacqueline RABIC - Secrétaire Générale du Syndicat des pêcheurs professionnels de la Gironde.